

MÉTROPOLE **NICE CÔTE D'AZUR**

BUDGET PRIMITIF 2022 **Rapport de présentation**

Séance du Conseil métropolitain du 11 mars 2022

Sommaire

Introduction.....	3
1. La section de fonctionnement	3
1.1. Les recettes réelles de fonctionnement	5
1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement	17
2. La section d'investissement	25
2.1. Les recettes réelles d'investissement	25
2.2. Les dépenses réelles d'investissement	29
2.3. Les opérations de gestion de la dette	37
Les politiques publiques.....	40
I. La transition écologique.....	40
II. L'attractivité économique.....	46
III. La cohésion sociale et territoriale.....	49
IV. Les infrastructures.....	53
Annexe 1 : les flux inter-budgets.....	57

Introduction

Après deux années marquées par la crise sanitaire et par les conséquences de la tempête Alex, 2022 sera tournée vers la poursuite de l'action de la Métropole Nice Côte d'Azur en faveur de la transition écologique du territoire et du soutien à l'économie et à l'emploi. Cette action sera conduite dans le respect du principe de solidarité, fondateur de la Métropole : solidarité territoriale, entre les communes et les territoires qui la composent ; solidarité avec les habitants, par un soutien à leur pouvoir d'achat, grâce la stabilité fiscale et aux mesures d'aides directes proposées par l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, en 2022, la Métropole orientera son action autour :

- du renforcement de son économie puisque, sur le seul budget principal, l'effort d'investissement augmentera de 60 % passant de 110 millions d'euros en moyenne sous le précédent mandat à 176 millions d'euros en 2022 pour le seul budget principal et à 440 millions d'euros de dépenses d'équipement en incluant les budgets annexes et les régies métropolitaines. Cet effet de levier de l'investissement public bénéficiera directement au soutien à l'activité et à l'emploi.
- De la transition écologique, qui continuera à guider l'ensemble des politiques métropolitaines. En 2022, la décarbonation de la flotte de bus sera poursuivie et complétée par une décarbonation des véhicules dédiés à la propreté des espaces publics. La Métropole continuera également les travaux d'extension de son réseau de transports en commun par la création de 2 nouvelles lignes de tramway, la ligne de téléphérique vers Saint-Laurent-du-Var et la ligne de bus à haut niveau de service de Nice-Gambetta. La Métropole poursuivra aussi son effort d'accompagnement financier des ménages pour l'accès à des moyens de transport décarbonés et favoriser la pratique du vélo via son plan dédié. En matière de politique agricole, 2022 verra le lancement de deux appels à candidatures pour sélectionner des candidats à l'installation sur des parcelles acquises à La Gaude et La Roquette sur Var. S'agissant de la gestion des ressources, la Métropole continuera à travailler sur la rénovation de la station d'épuration Haliotis, la reconstruction des réseaux d'eau détruits par la tempête ALEX ainsi qu'à la prévention et à la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés.

Principe fondateur de notre Métropole, la solidarité avec les communes membres sera par ailleurs renforcée avec la poursuite des travaux reconstruction de nos vallées frappées par la tempête Alex, avec 70 millions d'euros programmés, et l'engagement d'une nouvelle phase de travaux de proximité dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement Croissance et Emploi et l'augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) en lien avec l'intégration des communes de Drap et Châteauneuf.

La Métropole restera par ailleurs attentive au pouvoir d'achat de ses habitants en maintenant l'ensemble de ses taux de fiscalité.

Les contribuables devraient donc voir leur imposition diminuer grâce à deux mesures gouvernementales liées à la suppression de la taxe d'habitation et à la baisse des impôts de production. En 2022, 80 % des foyers sont d'ores et déjà totalement exonérés. Les foyers restants bénéficieront d'un allègement des deux tiers des montants payés avant la réforme soit un gain de pouvoir d'achat de plus de 130 millions d'euros à l'échelle de la Métropole . Pour les entreprises, la réforme gouvernementale des impôts de production permet une baisse de fiscalité de 8,3 millions d'euros intégralement compensée par l'Etat et qui n'affecte donc pas les finances de la Métropole.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Au budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 895,2 millions d'euros¹ et se répartissent par nature comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Résultat reporté	69,4	7,7%
Atténuations de produits	3,2	<1%
Produits des services et du domaine	162,5	18,2 %
Impôts et taxes	482,6	53,9 %
Dotations, subventions et participations	147,5	16,5 %
Autres produits de gestion	20,8	2,3 %
Produits financiers	0,1	<1 %
Produits exceptionnels	9	1 %
Reprises sur provisions	0,1	<1 %
Total général	895,2	100 %

1.1.1. Les impôts et taxes

Avec 482,6 millions d'euros, ils représentent près de 54 % des recettes réelles de fonctionnement.

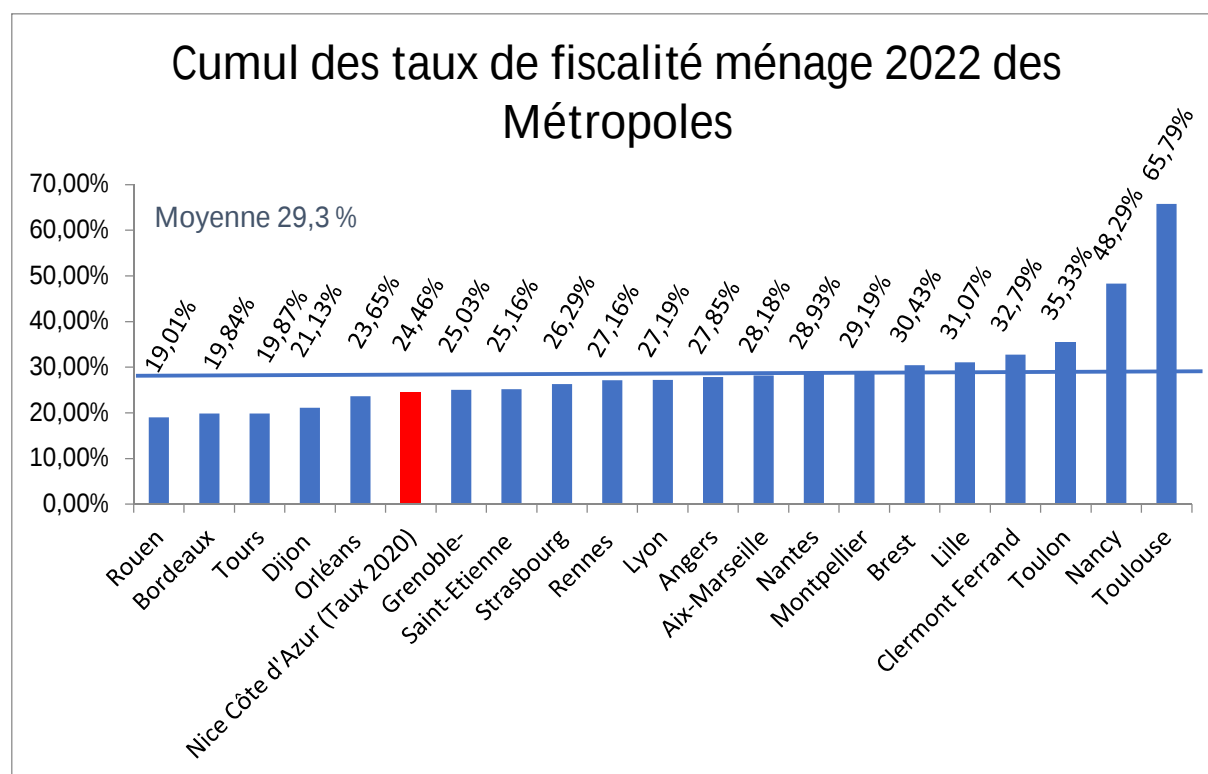
Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	91,4	18,9 %
Versement mobilité	85,5	17,7 %
Fraction de TVA	82,3	17,1 %
Cotisation foncière sur les entreprises	79,9	16,6 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	66,9	13,9 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	31,7	6,6 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20,4	4,2 %
Taxe de séjour	10,0	2,1 %
Taxe sur les surfaces commerciales	7,3	1,5 %
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	4,3	<1 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1,2	<1 %
Attributions de compensation négatives	0,8	<1 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,4	<1 %
Prélèvement sur le produit des jeux hippiques	0,4	<1 %

¹ Pour simplifier la lecture du rapport du budget, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes est proposée. De même, les flux inter-budgets sont neutralisés dans l'analyse et peuvent être retrouvés de manière détaillée dans l'annexe 1.

Total général	482,5	100 %
---------------	-------	-------

La fiscalité « ménage »

En termes de fiscalité ménage, le cumul des taux de la Métropole lui permet, de nouveau, de se classer 6^{ème} sur les 21 métropoles françaises avec un taux de 24,46 % bien inférieur à la moyenne nationale (29,36 %).



La taxe d'habitation :

En 2022, 80 % des foyers sont totalement exonérés de taxe d'habitation. Les foyers restants bénéficieront d'un allègement des deux tiers des montants payés avant la réforme soit un gain de pouvoir d'achat pour les habitants de la Métropole de plus de 130 millions d'euros. Dès 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les foyers.

En compensation de cette suppression, la Métropole Nice Côte d'Azur perçoit une fraction du produit national de taxe sur la valeur ajoutée. Conformément aux prévisions de la loi de finances pour 2022, le produit devrait connaître une progression supérieure à 5 % et s'établir ainsi à 82,3 millions d'euros à comparer au produit de 78,2 millions d'euros perçu en 2021.

Le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est évalué à 20,4 millions d'euros. Le taux 2022 est gelé à son niveau 2019, les contribuables bénéficiant toutefois d'un des taux les plus faibles parmi les métropoles de France, soit 8,13 % pour une moyenne de 10,89 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties :

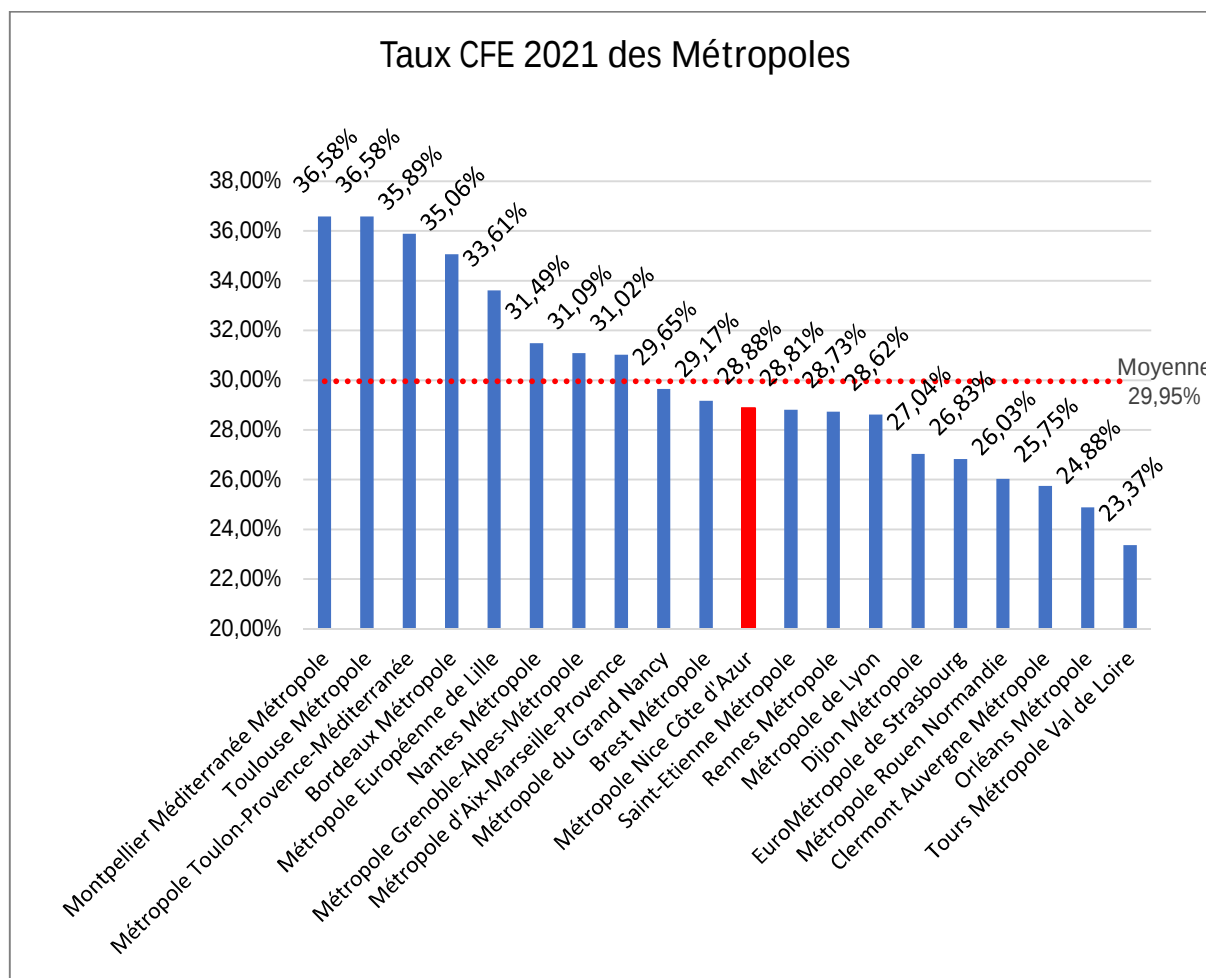
En 2022, la Métropole reconduira à l'identique le taux de 6,4 %, inférieur à celui pratiqué par d'autres métropoles comparables tels que Lyon, Nantes ou Nancy. Le produit est estimé à 66,9 millions d'euros, dont 0,3 million d'euros liés à l'adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap.

La fiscalité « professionnelle »

En 2022, les entreprises continueront à bénéficier de la diminution des impôts de production décidée en 2021 par le Gouvernement grâce à la division par deux de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la division par deux des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des établissements industriels et enfin l'abaissement de 3 à 2 % du taux de plafonnement de contribution économique territoriale sur la valeur ajoutée créée. Sur le territoire de la Métropole, ce sont 7 millions d'euros de baisses de fiscalité générées par cette réforme.

La cotisation foncière des entreprises :

En 2022, la Métropole entend reconduire le taux de 28,88 % de cotisation foncière des entreprises, celui-ci n'ayant jamais été modifié depuis la création de la Métropole. Il se situe à un niveau inférieur à celui pratiqué en moyenne par les métropoles françaises.



Les entreprises de Châteauneuf-Villevieille et de Drap bénéficieront d'une baisse de taux, ceux de 2021 s'élevant à 30,19 % taxe GEMAPI incluse. Sur le territoire de la Communauté de communes des Pays du Paillon (CCPP), le taux est unifié de CFE était en effet de 29,49 % pour les 13 communes auquel il fallait ajouter un taux de GEMAPI de 0,702% soit un taux total de 30,192 % dû par les entreprises. La Métropole n'ayant pas instauré la GEMAPI et son taux de CFE étant de 28,88 %, cela représente une baisse moyenne de fiscalité de 4,3 %.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Il s'agit d'une recette dont le produit varie fortement en fonction de la situation économique des entreprises, avec un décalage du fait des modalités de collecte et de reversement : en 2022, le produit versé à la Métropole sera composé des sommes collectées en 2021, à savoir le solde de la cotisation 2020 et les acomptes de cotisations 2021, eux-mêmes liés aux cotisations 2020.

En 2022, le produit versé à la Métropole devrait ainsi connaître une seconde année de forte diminution en raison des conséquences économiques de la crise et des différents confinements de 2020.

Poste (en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022
-----------------------------	------	------	------	------

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	36	36,8	34,6	31,7
Evolution	9%	2%	-6%	-8%

Le versement mobilité :

Le versement mobilité finance la compétence transport public de voyageurs. En 2020, ce produit a connu un effondrement résultant du recours massif au dispositif de chômage partiel. Un net rétablissement a été observé au cours de l'exercice 2021, consécutif à la résilience du marché de l'emploi sur le territoire.

En 2022, le versement mobilité devrait retrouver son niveau d'avant crise sanitaire. En outre, une réforme des modalités de reversement de ce produit par les URSSAF va générer la perception d'un produit supplémentaire exceptionnel de 2 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022
Versement mobilité	83,2	78,1	82,6	83,5
Réforme versement URSSAF				2
Total général	83,2	78,1	82,6	85,5

Les autres impôts et taxes

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a vu son taux fortement diminuer depuis 2018, celui-ci ayant été ramené de 10,9 % à 8,46 %, soit une réduction de 22 %. En 2022, le taux métropolitain de 8,46 % sera reconduit et s'appliquera désormais sur le territoire des communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap, entraînant une réduction significative pour les habitants de ces communes, les taux antérieurement appliqués s'élevant à 14,99 %.

Le produit de taxe de séjour, qui fait l'objet d'un reversement intégral à l'Office de tourisme métropolitain, est attendu en net redressement à 10 millions d'euros, compte-tenu de l'amélioration observée de la fréquentation touristique. En 2021, les réalisations se sont établies à 6,9 millions d'euros.

Les autres impôts et taxes sont principalement constitués de la taxe sur les surfaces commerciales, des impositions forfaitaires sur les entreprises et réseaux et de la taxe sur la consommation finale d'électricité estimés respectivement à 7,3, 4,3 et 1,2 million d'euros.

1.1.2. Les concours financiers de l'Etat

Au budget primitif 2022, ils s'établissent à 70,8 millions d'euros, un niveau comparable à 2021.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
-----------------------------	---------	-------------

DGF - Dotation d'intercommunalité	9,5	13,4 %
DGF - Dotation de compensation	47,2	66,7 %
Allocations compensatrices de fiscalité	11,4	16,1 %
FCTVA fonctionnement	1,3	1,9 %
Dotation globale de décentralisation	0,9	1,3 %
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	0,5	<1 %
Total général	70,8	100 %

La dotation globale de fonctionnement :

La dotation globale de fonctionnement versée à la Métropole est constituée de deux composantes, qui connaissent une évolution différenciée :

- La dotation d'intercommunalité, réformée en loi de finances pour 2019, progressera de 10 % pour atteindre 9,5 millions d'euros. Alors que selon le nouveau mode de calcul, la dotation devrait s'établir à 15,5 millions d'euros, la Métropole subit un mécanisme d'étalement qui limite sa progression à + 10 % par an, le montant nominal ne pouvant être atteint avant 2028.
- La dotation de compensation subit une minoration visant à financer la progression de la péréquation et la hausse mécanique d'autres dotations. Le produit 2022 est estimé à 47,2 millions d'euros, en baisse de 2 % par rapport à l'an dernier.

Les allocations compensatrices de fiscalité :

Elles correspondent à des compensations versées par l'Etat, du fait de décisions nationales entraînant des pertes de ressources fiscales pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Elles sont évaluées à 11,4 millions d'euros en 2022, et sont essentiellement constituées :

- des allocations compensatrices versées dans le cadre de la réforme des impôts de production, entraînant le versement de 7,3 millions d'euros au titre de la cotisation foncière des entreprises et de 1,4 million d'euros au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la compensation liée à l'exonération totale de cotisation foncière des entreprises des redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros, estimée à 2,5 millions d'euros.

Les autres concours financiers de l'Etat :

Le fonds de compensation de la TVA permet de récupérer en 2022 un montant de 1,3 million d'euros.

La Métropole percevra également deux dotations globales de décentralisation, versées dans le cadre de transferts de compétences de l'Etat au secteur public local :

- La dotation liée aux transports publics urbains, pour 0,8 million d'euros ;
- Celle relative aux documents d'urbanisme, à hauteur de 0,1 million d'euros.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est attendue à un montant stable, soit 0,5 million d'euros.

1.1.3. Les dotations de compensation

La Métropole a bénéficié de transferts de compétences de la part du Département et de la Région. Elle perçoit à ce titre des dotations évaluées à partir du coût des compétences transférées.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44,3
Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1,4
Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, aide aux jeunes en difficulté, actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et familles en rupture avec leur milieu)	4,9
Remboursement de l'annuité de la dette transférée	9,3
Au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (propriété, aménagement, entretien et gestion du port de Nice)	0,5
Total Département des Alpes-Maritimes	60,4

S'agissant de la dotation versée par le Département au titre de la création de la Métropole, il est à souligner que celle-ci avait été établie initialement à 50 millions d'euros. Un mécanisme d'indexation légal sur l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement, supprimé en 2015, a eu pour effet de ramener son montant à 44,3 millions d'euros, entraînant donc une perte annuelle pérenne de 5,7 millions d'euros.

Au cours de l'année 2022, une nouvelle Commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées (CLERCT) devra se réunir afin d'appréhender les conséquences financières des adhésions des communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille.

1.1.4. Les produits du domaine et des services

Ils s'établissent à 162,5 millions d'euros au budget primitif 2022 :

Poste (en millions d'euros) ²	BP 2022	Ventilation
Budget principal	95	58,5 %
Budget annexe des transports	44,9	27,6 %
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	10	6,1 %
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	9,4	5,8 %
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	2,6	1,6 %
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	0,6	<1 %
Total général	162,5	100 %

Budget principal :

- Les produits du domaine sont prévus à hauteur de 7,7 millions d'euros qui se composent de redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie pour 2,6 millions d'euros, de 1,3 million d'euros de redevances versées en application des sous-traités d'exploitation de plages, de 3,2 millions d'euros de reversement de forfaits post-stationnement et 0,6 million d'euros de recettes de la régie publicitaire.
- Il est prévu 86,8 millions d'euros de remboursement de frais, dont 77,8 millions d'euros dans le cadre de la convention de gestion des services communs, 7,3 millions d'euros versées par les régies, 1,1 million d'euros refacturés à divers partenaires.
- Il est prévu 0,6 million d'euros au titre de la mise à disposition aux communes du service des autorisations d'urbanisme.
- Le budget comprend aussi 0,6 million d'euros de recettes diverses liées aux prestations d'archéologie préventive, et à la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Budget annexe des transports :

- Au budget primitif 2022, il est prévu 44,8 millions d'euros au titre de la billetterie, dont 0,3 million d'euros liés au transports scolaires, un niveau restant toutefois inférieur de 0,7 million d'euros par rapport aux réalisations 2019.
- Il est par ailleurs prévu 0,1 million de recettes de la régie des bornes de recharges électriques.

Budget annexe de la régie des déchets ménagers et assimilés :

Il est prévu 10 millions d'euros de recettes qui comprennent 5,3 millions d'euros issus de la valorisation de matériaux recyclés, 3,7 millions d'euros au titre de la redevance spéciale et 1 million d'euros de recettes de déchetteries.

² Il est à noter que le produit de la redevance d'assainissement est désormais perçu par la Régie Eau d'Azur à laquelle la Métropole a confié l'exercice de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2022.

Budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires :

Les recettes d'exploitation de la régie connaissent une progression significative du fait des reprises en régie, celles-ci étant fixées à 9,4 millions d'euros :

- Les recettes sont ainsi prévues en année pleine s'agissant du port de Beaulieu-Plaisance, contre six mois d'exploitation en 2021, avec des produits estimés à 5,4 millions d'euros ;
- La reprise en régie du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat à compter du 1^{er} janvier engendre une recette de 3,7 millions d'euros.

Budget annexe de la régie des MIN d'Azur :

Les recettes commerciales de la régie sont estimées à 2,6 millions d'euros, en baisse de près de 25 % par rapport à 2021 compte-tenu du démarrage des opérations de libération des emprises du MIN actuel.

Budget annexe du centre de formation d'apprentis :

0,5 million d'euros sont attendus au titre des participations pour la formation continue, ainsi que 0,1 million d'euros pour la facturation des services de restauration et d'internat.

1.1.5. Les participations et subventions reçues

La Métropole bénéficie du soutien de ses partenaires pour conduire ses missions et exercer de nouvelles actions, les subventions de fonctionnement identifiées s'élevant à près de 16,4 millions d'euros pour 2022 dont près de la moitié provient de l'Union européenne :

Poste (en euros)	BP 2022
Union européenne - FSE - Acquisition de masques	4 469 576
Union européenne - FSE - Plan local d'insertion et d'emploi	600 000
Union européenne - Projet Cit'Hy Fleets	597 498
Union européenne - Plan Intégré Proximité Solidaire	229 678
Union européenne - PITEM - Cité Européenne de l'Innovation en Santé	192 934
Union européenne - FEDER Plan Intégré Territorial	179 000
Union européenne - REACT EU 2022	172 000
Union européenne - FEDER - Programme Alcotra	128 885
Union européenne - Blue Green City	80 000
Union européenne - Plan d'Actions Climat Énergie Durables	40 000
Union européenne - Centre Europe Direct	35 399
Union européenne - Nature for City Life	26 500
Union européenne - Programme IRIS	16 575
Union européenne - Appel à projet Maritimo	10 000
Sous-total Union européenne	6 778 045
Etat - ARS - Vaccination COVID	481 280
Etat - Plan pauvreté	460 000
Etat - ADEME - Programme ReUseHeat	270 000
Etat - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique	200 000
Etat - Natura 2000 Haut-Pays	126 400
Etat - Aide au permis pour les apprentis	100 000
Etat - ANRU - Conduite des projets Ariane et les Moulins	96 000
Etat - Allocation chômage partiel	49 000
Etat - Programme Equis	30 000
Etat - ADEME - Villes Durables en Afrique	30 000
Etat - ADEME - Etude biodéchets	30 000
Etat - ANRU - Accompagnement insertion	23 750
Etat - Logement d'abord	22 000
Etat - Plan de gestion des déchets à Sfax	15 000
Etat - Subvention fouilles archéologiques	12 500
Sous-total financements Etat	1 945 930
Région - Participation transport scolaire	1 049 000
Région - Achat premier équipement professionnel	200 000

Région - Contribution Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation	100 000
Région - Cellule animation clauses insertions	50 000
Région - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique	40 000
Région - Centre Europe Direct	30 000
Région - Projet Espace Valéen	19 300
Région - Etude biodéchets	18 000
Région - Sud Labs	10 000
Sous total Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	1 516 300
Département - Accompagnement jeunes bénéficiaires du RSA	231 000
Département - Participation desserte CADAM	168 747
Sous total Département des Alpes-Maritimes	399 747
Opérateurs de compétence - Contributions	5 100 000
FIPHFP - Convention personnel en situation de handicap	400 000
Bailleurs sociaux - Contribution Maison de l'Habitant	66 330
BPI - Fabrique à entreprendre	50 000
Autres organismes - Contributions réseaux de chaleur	58 000
Autres collectivités - Participations diverses	40 940
France Urbaine - Centre Europe Direct	6 500
Autres	2 000
Sous-total autres organismes	5 723 770
Total général	16 363 792

1.1.6. Les autres recettes de fonctionnement

Les résultats reportés :

Le budget primitif 2022 intègre les résultats arrêtés à la clôture de l'exercice 2021.

Le résultat obtenu après couverture du besoin de financement s'établit à un montant global de 69,4 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Budget principal	44,5	64,1 %
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	14,5	20,9 %
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	3,5	5 %
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	1,8	2,6 %
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	1,7	2,4 %
Budget annexe Nice Méridia	1,7	2,5 %
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,4	2 %
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	0,2	<1%
Budget annexe tempête Alex	0,1	<1%
Budget annexe des transports	0,0	<1%
Total général	69,4	100,0%

Les autres produits de gestion courante :

Ces recettes accessoires et issues de l'optimisation du patrimoine métropolitain s'établissent à 20,8 millions d'euros au budget primitif 2022 :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Redevance Crématorium	1,3	6,1 %
Redevances des sous-traités d'exploitation des plages	1,5	7,3 %
Redevances et participations parcs de stationnement	0,6	3,1 %
Loyers et charges	3,9	18,5 %
Participation REA au financement du SYMISCA ³	3,6	17,5 %
Indemnisations sinistres	0,2	1 %
Reprise des titres restaurants périmés	0,1	0,5 %
Autres	0,1	0,5 %
Sous-total budget principal	11,3	54,4 %
Redevance Arianéo	3,6	17,4 %
Autres	0,1	0,2 %
Sous-total budget annexe régie gestion des déchets	3,7	17,6 %
Redevances publicitaires	2,1	10,1 %
Compensation relèvement seuil du Versement Mobilité	0,7	3,6 %
Régie Vélobleu	0,7	3,1 %
Sous-total budget annexe des transports	3,5	17 %
Redevances versées par les concessionnaires	1,1	5,1 %
Remboursements de charges concessionnaires	0,9	4,3 %
Sous-total budget annexe régie exploitation des ports d'Azur	2,0	9,4 %
Remboursements de charges	0,3	1,6 %
Sous-total budget annexe régie des MIN d'Azur	0,3	1,6 %
Total général	20,8	100 %

Les autres recettes de fonctionnement :

Les atténuations de charges s'établissent à 3,2 millions d'euros et comprennent la participation des agents au coût des titres restaurants (3,60 euros par ticket d'une valeur faciale de 9 euros) soit 3 millions d'euros ainsi que les remboursements sur rémunérations pour un montant de 0,2 million d'euros.

Le budget comprend 0,1 million d'euros de produits financiers au titre des dividendes versés par la Société Aéroports de la Côte d'Azur.

Il est prévu 9 millions d'euros de produits exceptionnels, essentiellement sur le budget annexe des transports à savoir 5,5 millions d'euros au titre de cessions d'immobilisation, 1,8

³ Syndicat Mixte fermé de la Station d'Epuration de Cagnes-sur-Mer

million d'euros au titre de l'ajustement de la contribution financière versée à Régie Lignes d'Azur en 2021 et 1,5 million d'euros relatifs au reversement des recettes liées aux infractions.

Enfin, il est prévu 0,1 million d'euros de reprises sur provisions sur le budget annexe de la régie des MIN d'Azur, constituées pour couvrir les risques d'impayés.

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Au budget primitif 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 815 millions d'euros et se présentent par nature comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Charges à caractère général	380,7	46,7 %
Charges de personnel	225,4	27,7 %
Atténuations de produits	110,1	13,5 %
Autres charges de gestion	65,9	8,1 %
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,4	<1 %
Intérêts d'emprunt	27,9	3,4 %
Charges exceptionnelles	3,7	<1 %
Dotations aux provisions	0,6	<1 %
Impôts sur les bénéfices	0,3	<1 %
Total général	815	100 %

1.2.1. Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 380,7 millions d'euros et se répartissent par budget comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Budget principal	86,0	22,6 %
Budget annexe des transports	221,9	58,3 %
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	56,0	14,7 %
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	7,1	1,9 %
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	4,3	1,1 %
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	2,2	<1 %
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	1,7	<1 %
Budget annexe tempête Alex	1,2	<1 %
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	0,3	<1 %
Total général	380,7	100 %

Les transports publics de voyageurs :

221,9 millions d'euros, soit plus de 58 % des charges à caractère général, sont prévus sur le budget annexe des transports comprenant :

- La contribution versée à la Régie Ligne d'Azur, pour 204,4 millions d'euros ;
- Les prestations de services relatives au transport scolaires, soit 7 millions d'euros ;
- 4,1 millions d'euros au titre de l'exploitation des Vélobleu ;
- 2,9 millions d'euros versés à la Région dans le cadre des conventions relatives aux « lignes pénétrantes ».

Les autres crédits, soit 3,6 millions d'euros, permettent de couvrir les charges courantes liées à l'exercice de la compétence transports publics, à savoir les études, l'entretien, la maintenance, les fluides, les loyers et les taxes.

Le développement durable et la protection de l'environnement :

La transition écologique guide l'ensemble des politiques publiques de la Métropole. En 2022, des crédits dédiés permettent notamment de financer :

- Les marchés de collecte et de traitement des déchets qui représentent une enveloppe de 56 millions d'euros, contre 47,8 millions d'euros au budget primitif précédent.
- Les prestations et charges en matière de propreté et de nettoyage s'établissent à 6,2 millions d'euros, en hausse de 1 million d'euros.
- Les interventions en matière de protection du littoral et de gestion des plages, avec une enveloppe de 2 millions d'euros.
- En ce qui concerne les eaux pluviales, l'entretien des réseaux unitaires a été confié à la Régie des Eaux d'Azur. L'évolution entre le montant des prestations 2021 de 5,7 millions d'euros et le montant des prestations 2022 doit être analysé à périmètre constant. Après intégration des dépenses désormais assurées par la Régie, les crédits dédiés aux eaux pluviales sont ainsi en hausse de 0,1 million d'euros.
- Les études et prestations spécifiques en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la performance énergétique sont prévues à hauteur de 1,8 million d'euros, en hausse de 0,6 million d'euros par rapport à 2021.
- Les crédits de l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques à hauteur de 1,1 million d'euros.

- En matière d'assainissement collectif et non collectif, les soldes à payer avant exercice de la compétence par le Service eau et assainissement de la Métropole s'élèvent à 7,1 millions d'euros, soit – 20,8 millions d'euros de budget primitif à budget primitif.

La voirie, l'éclairage public et le stationnement :

Il est prévu 23,8 millions d'euros sur ces politiques publiques contre 23,3 millions d'euros l'an dernier, budget qui comprenait toutefois 2 millions d'euros de crédits d'urgence dans le cadre des opérations de déblaiement consécutifs à la tempête Alex.

Le budget 2022 finance :

- L'entretien, la maintenance et les interventions générales en matière de voirie et de circulation sont prévus à hauteur de 13,3 millions d'euros, contre 11,8 millions d'euros en 2021.
- Les dépenses liées à l'éclairage public, constituées essentiellement de fluides, s'établissent à 7,9 millions d'euros.
- La politique du stationnement sera dotée de 1,8 million d'euros, qui permet notamment de verser les compensations liées à la franchise horaire aux exploitants des parkings publics.
- Enfin, il est prévu 0,8 million d'euros de prestations sur le budget annexe Alex.

L'attractivité et le développement économiques :

Les charges générales relatives à l'attractivité et au développement économiques sont portées à 14,9 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros au budget précédent, et comprennent :

- Les charges d'exploitation de la pépinière du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation, les actions de promotion et de développement touristique du Moyen et du Haut-Pays, les opérations de marketing territorial, l'organisation des salons et expositions, les initiatives en matière d'insertion économique et d'enseignement supérieur ainsi que les prestations et études générales mises en œuvre en matière de développement économique, soit 4,3 millions d'euros.
- La poursuite des actions de rayonnement et d'amélioration de l'attractivité du territoire, avec une enveloppe de 1,4 million d'euros.
- Les charges générales des régies des MIN d'Azur et du Centre de formation d'apprentis soit 2,2 et 1,7 million d'euros respectivement.
- Les crédits consacrés aux thématiques portuaires qui s'élèvent à 4,6 millions d'euros, ceux-ci progressant en raison des reprises en régies des activités de Beaulieu-Plaisance et Saint-Jean-Cap-Ferrat.

- Enfin, 0,7 million d'euros seront consacrés aux actions conduites dans le cadre des appels à projets et coopérations européennes.

L'aménagement, la politique de la ville et l'habitat :

Il est prévu 5,1 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros au budget primitif 2021 :

- 3,3 millions d'euros sont exposés au titre de l'habitat.
- 1,6 million d'euros de prestations sont prévus sur les thématiques de l'aménagement.
- 0,2 million d'euros d'intervention sont positionnés sur le logement.

L'administration générale : 38,7 millions d'euros

Elles correspondent aux dépenses administratives des services communs exposées pour le compte de la Métropole, de la Ville de Nice et de son Centre communal d'action sociale.

1.2.2. Les charges de personnel

En 2022, la masse salariale est stable à périmètre constant par rapport à celle de 2021, avec 219,9 millions d'euros en 2022 contre 219,2 millions en 2021. Les changements de périmètre sont liés à l'adhésion de Châteauneuf-Villevieille et de Drap, à la reprise en régie des ports de Beaulieu-Plaisance et Saint-Jean-Cap-Ferrat, ainsi qu'à la reprise en régie de prestations de collecte de déchets et au transfert à la Métropole de la compétence archéologie préventive.

Des dépenses nouvelles incompressibles par rapport au budget 2021 :

- L'impact en année pleine (effet report) de la revalorisation du SMIC et de l'indice minimum de traitement de la fonction publique en octobre 2021, pour un montant de 0,4 million d'euros ;
- L'application du décret du 24 décembre 2021 qui modifie l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et attribue une bonification d'ancienneté exceptionnelle, se traduit par une revalorisation des traitements évaluée à 1,2 million d'euros ;
- La prévision de crédits permettant de maintenir à un niveau constant les efforts de la collectivité en faveur de la progression de carrières des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,1 million d'euros ;
- Le coût de la participation des agents métropolitains aux élections présidentielle et législatives de 2022, pour un montant de 0,3 million d'euros ;

- La volonté constante de la Métropole d'agir en faveur du bien-être des agents et de lutter contre la précarité se traduit également par une augmentation de la participation aux dépenses de « prévoyance », pour tous les agents qui souscrivent au contrat de groupe permettant le maintien du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie : 0,1 million d'euros en 2022 ;
- La mise en place, dans le cadre des prestations d'action sociale au bénéfice des agents, d'un accompagnement des agents et de leurs enfants au moment des fêtes de fin d'année, par le biais de chèques cadeaux pour tous les enfants de moins de 17 ans, ainsi que pour les agents dont le traitement indiciaire n'excède pas un seuil maximal, pour un montant 0,4 million d'euros.

Des changements de périmètres liés à des évolutions organisationnelles de la Métropole :

Cette prévision de dépenses supplémentaires est liée à :

- La reprise en gestion de ports métropolitains, avec la reprise du port de Saint-Jean-Cap-Ferrat au 1^{er} janvier 2022 ainsi que celle du port de Beaulieu-Plaisance à mi-2021 qui porte ses effets en année pleine pour la première fois en 2022, soit un coût supplémentaire de 1,7 million d'euros ;
- Au sein de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'impact en année pleine des reprises en régie réalisées au cours de l'année 2021, pour un surcoût en 2022 de 0,9 million d'euros ;
- L'impact de l'adhésion à la Métropole des communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap au 1^{er} janvier 2022 (transferts des personnels), pour un montant total de 1 million d'euros ;
- La poursuite des recrutements dans le cadre du transfert de la compétence archéologie préventive à la Métropole, avec notamment un développement des prestations de fouilles préventives en 2022.

En 2022, la masse salariale du budget principal évolue également de façon importante en raison de la clôture au 1^{er} janvier 2022 du budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif, les personnels étant désormais portés par le budget principal et mis à disposition du Service eau et assainissement de la Métropole. De ce fait, les dépenses du budget principal augmentent de 6,3 millions d'euros mais sont compensées partiellement par un remboursement de ces frais par le Service eau et assainissement de la Métropole.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Budget principal	181,8	80,7%
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	28,8	12,8%
Budget annexe des transports	4,6	2%
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	4,0	1,8%
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	2,5	1,1%
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,8	<1%
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	1,2	<1%
Budget annexe tempête Alex	0,7	<1%

Total général	225,4	100%
---------------	-------	------

1.2.3. Les atténuations de produits

Elles s'établissent à 110,1 millions d'euros, et comprennent les postes suivants.

- 57 millions d'euros sont prévus au titre des attributions de compensation qui viennent neutraliser les conséquences des transferts de ressources et de compétences entre les communes et la Métropole Nice Côte d'Azur, auxquels il convient d'ajouter 1,6 million d'euros au titre de régularisations ;
- La dotation de solidarité métropolitaine s'établit à 9,9 millions d'euros ;
- Le prélèvement du fonds national de garantie individuelle des ressources, instauré dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle, à hauteur de 25,9 millions d'euros ;
- Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, prévu à 4,5 millions d'euros ;
- Le reversement de la taxe de séjour collectée au profit de l'Office de tourisme métropolitain, pour un montant de 10 millions d'euros.

Il est également prévu 1 million d'euros de reversement sur fiscalité et 0,2 million d'euros au titre de restitutions de versement mobilité sur le budget annexe des transports.

1.2.4. Les subventions versées par la Métropole à ses partenaires

Elles s'élèvent à 47,3 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en euros)	BP 2022
Appels à projets environnement en faveur des communes	100 000
Subvention Agence d'Urbanisme	1 800 000
Subvention à l'Etablissement Public d'Aménagement	318 000
Financement partenaires Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique	120 000
Subvention Association PAT	8 000
Subvention CIFE Forum Energie	15 000
Subventions Agriculture	142 500
Subvention Sfax	14 000
Subventions autres actions de protection de l'environnement	149 850
Sous-total aménagement et développement durables	2 667 350
Subvention Association Sportive Mécanique d'Isola	33 000
Contribution Syndicat Mixte de Roubion	35 000
Contribution Syndicat Mixte du Mercantour	5 467 000
Contribution SIVU de la Bonette	25 000
Contribution SICTIAM Aménagement Numérique	172 476
Sous-total Moyen et Haut Pays	5 732 476
Subvention Agence d'attractivité <i>Nice Côte d'Azur Partners</i> et Team Côte d'Azur	2 205 000

Subventions Jeunes Européens	11 500
Subvention Pôle de compétitivité Capenergies	20 000
Subventions Associations de commerçants	140 000
Subventions Enseignement supérieur	45 000
Contribution Grand Prix de France	2 000 000
Subvention Ecole 42	102 772
Subventions autres actions de développement économique	1 448 500
Sous-total attractivité et développement économique	5 872 772
Subvention ADIL 06	60 000
Subventions politique du logement	105 000
Subvention Objectif Jeunes Nice Côte d'Azur	600 000
Subvention Centre Départemental d'Accès au Droit	18 000
Subvention Objectif Deuxième Chance	25 000
Subvention CAF - Fonds de solidarité pour le logement	1 857 987
Subventions Politique de la Ville	1 255 248
Subventions Aide aux jeunes en difficulté	355 993
Subventions Prévention spécialisée	2 207 074
Subventions PITEM PROSOL Jeunes	4 000
Subventions Insertion économique	228 676
Subventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	40 000
Sous-total politique de la ville, insertion et logement	6 756 978
Subvention action sociale en faveur du personnel	3 831 291
Autres subventions	24 000
Sous-total budget principal	24 884 867
Subventions transport scolaire	5 000
Subventions prime à la casse	200 000
Subventions covoiturage	100 000
Convention CCI Port de Nice	370 800
Subventions acquisition de 2 roues et véhicules électriques	1 900 000
Subvention Aéroports Côte d'Azur - Navettes L2-L3	155 000
Subventions Cit'Hy Fleets	597 498
Sous-total budget annexe des transports	3 328 298
Contribution Arianéo	18 850 000
Subvention CHU veille sanitaire	42 000
Subventions pour l'acquisition de broyeurs de végétaux	84 000
Subvention Ligue contre le cancer	43 802
Sous-total budget annexe de la régie gestion des déchets	19 019 802
Subventions Observatoire Portuaire et Pôle Mer	35 000
Subvention budget annexe régie exploitation des ports d'Azur	35 000
Subvention les Weekends Solidaires	20 000
Subvention Nettoyons les rives de la Vesubie	13 400
Sous-total budget annexe de la régie des MIN d'Azur	33 400

Total général	47 301 367
---------------	------------

1.2.4. Les charges financières

Elles s'établissent à 27,9 millions d'euros, en diminution de 16 % par rapport au budget primitif 2021, grâce à la politique de gestion active de dette menée ayant permis de tirer avantage de la baisse importante des taux de marché observée au cours des mois passés. Dans le même temps, la Métropole a mené une politique de sécurisation de ses encours en augmentant significativement la part de ses encours à taux fixe :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Budget principal	14,2	50,8 %
Budget annexe des transports	12,8	46 %
Budget annexe tempête Alex	0,7	2,7 %
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	0,1	0,2 %
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	0,1	0,3 %
Total général	27,9	100 %

1.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit de charges diverses de gestion courante qui comprennent :

- Les aides, bourses et prix pour 0,3 million d'euros dont 0,1 million de secours aux sinistrés de la tempête Alex.
- 0,5 million d'euros de contribution au SMIAGE sont également prévus au titre du contrat territorial.
- Le versement de 0,9 million d'euros à l'Etat au titre des concessions d'exploitation des plages.
- La contribution à verser au SYMISCA, pour 3,64 millions d'euros ;
- 3,7 millions d'euros de contribution versés au Service eau et assainissement de la Métropole pour l'exercice de la compétence eaux pluviales,
- Un remboursement de 2,7 millions d'euros en faveur de l'Etat, celui-ci ayant versé un acompte de dotation « perte de ressources Covid-19 » fin 2021, la Métropole ne s'avérant finalement pas éligible au titre de l'exercice 2021 (elle l'avait été au titre du fonds de soutien 2020 à hauteur de 9 millions d'euros).

- 4,2 millions d'euros de charges diverses.

Les charges exceptionnelles

Elles s'établissent à 3,7 millions d'euros globalement et comprennent principalement des annulations de titres émis sur exercices antérieurs.

Les dotations aux provisions

Le budget 2022 comporte 0,6 million d'euros de dotations aux provisions, dont 0,5 million d'euros liés au risque de non-recouvrement de créances émises depuis plus de 2 ans.

Les impositions sur les bénéfices

Il est prévu 0,3 million d'euros d'impôt sur les sociétés sur le budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur.

2. La section d'investissement

2.1. Les recettes réelles d'investissement

En incluant 80,2 millions d'euros d'autofinancement et les opérations relatives aux résultats 2021, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 566,4 millions d'euros :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Autofinancement	80,2	14,2 %
Reprise des résultats 2021	58,2	10,3 %
Produits de cessions d'immobilisations	3,2	<1 %
Dotations, fonds divers et réserves	34,0	6 %
Subventions d'investissement	112,0	19,8 %
Emprunts nouveaux	187,7	33,1 %
Gestion active de la dette	70,0	12,4 %
Cautions et immobilisations financières	0,3	<1 %
Dépenses d'équipement (régularisations)	6,3	1,1 %
Opérations pour compte de tiers	14,5	2,6 %
Total général	566,4	100 %

2.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'établit à 80,2 millions d'euros, réparti par budget comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Budget principal	32,3	40,4 %
Budget annexe des transports	30,1	37,5 %
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	5,8	7,2 %
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	4,5	5,6 %
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	1,8	2,2 %
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	1,7	2,2 %
Budget annexe Nice Méridia	1,7	2,1 %
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,6	1,9 %
Budget annexe tempête Alex	0,7	<1 %
Total général	80,2	100 %

2.1.2. Les subventions d'investissement reçues

Au budget primitif 2022, les subventions d'investissement s'établissent à 112 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Budget annexe tempête Alex	51,5	46 %
Budget principal	48,1	43 %
Budget annexe des transports	8,2	7,3 %
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	2,3	2 %
Budget annexe du centre de formation d'apprentis	1,7	1,5 %
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	0,2	<1 %
Total général	112,0	100 %

Celles-ci comprennent :

Le budget principal :

- 9 millions d'euros portent sur les participations de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de Nice aux investissements des services communs ;
- Le reversement du produit des amendes radars s'élève à 8 millions d'euros ;
- 1,8 million de financement sont obtenus dans le cadre des opérations de renouvellement urbain conduites dans les quartiers Ariane, les Moulins, les Liserons et Trachel à Nice de la part de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et de la Région, ainsi que 0,2 million d'euros de la part de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.
- Dans le cadre des conventions portant sur la construction de pôles d'échanges multimodaux de Cagnes-sur-Mer et Nice Saint-Augustin, la Métropole bénéficiera du soutien de ses partenaires (Union Européenne, Etat, Région, Département, communes) pour 8,5 millions d'euros.
- Les cofinancements au titre du programme d'action de prévention des inondations sont prévus à hauteur de 1,4 million d'euros ;
- Les opérations de voirie et d'aménagement d'espaces publics bénéficient de financement à hauteur de 14,1 millions d'euros.

Il est prévu 3 millions d'euros de l'Etat au titre de la réalisation de la sortie Ouest de la voie Mathis. La Région apporte également un soutien important dans le cadre du CRET avec 1,1 million d'euros de financements fléchés sur les opérations Cœur de villages, trames vertes et Axe Nord Sud.

Il est prévu 5,1 millions d'euros de financements d'équipements publics dans le cadre de projets urbains partenariaux sur les opérations Lingostière à Nice, les Pugets à Saint-Laurent-du-Var, Chagall à Vence.

Par ailleurs, il est prévu des subventions au titre de la dotation cantonale pour 2,2 millions d'euros, par le biais de fonds de concours communaux pour 0,6 million d'euros ainsi que des financements de l'Etat par la mobilisation du fonds de soutien à l'investissement public local à hauteur de 1,5 million d'euros.

- Les actions en matière de performance énergétique bénéficieront de 0,2 million d'euros apportés par l'Etat et l'ADEME.
- La Métropole bénéficie de 0,2 million d'euros de soutien pour les politiques de développement du Moyen et du Haut-Pays.
- Les actions de modernisation de l'administration sont également financées à hauteur de 0,2 million d'euros (système d'archivage électronique et dématérialisation des documents d'urbanisme).

Le budget annexe tempête Alex :

Dans le cadre des travaux de reconstruction des vallées qu'elle a entrepris, la Métropole a pu bénéficier du soutien financier de ses partenaires, qui s'est matérialisé par le versement de 35,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2021.

Au budget primitif 2022, des financements externes ont été identifiés à hauteur de 51,5 millions d'euros :

- 41 millions d'euros versés par l'Etat, soit 30 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité, 7 millions d'euros de crédits exceptionnels au titre de la résilience et 4 millions d'euros de Fonds de Solidarité de l'Union européenne.
- 7,1 millions d'euros de la Région versés dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial et du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.
- Il est prévu 1 million d'euros de soutien de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de travaux post-crue, 0,3 million d'euros du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour la zone d'activité économique de Saint-Martin-Vésubie et 2 millions d'euros du Département.

Le budget annexe des transports :

Il est prévu un niveau élevé de subventions d'investissement, soit 8,2 millions d'euros répartis comme suit :

- 6,1 millions d'euros de cofinancements de nos partenaires (Ville de Nice, Département, Région, Etat, SNCF) pour la réalisation de la gare routière du PEM Saint-Augustin.
- 2,1 millions d'euros de solde de subventions à recevoir au titre de la réalisation des lignes 2 et 3 de tramway par le Département et par le FEDER.

Le budget annexe de la régie de la gestion des déchets ménagers et assimilés :

Il est prévu 2,3 millions d'euros de financement :

- 1 million d'euros portent sur les recycleries de l'Ariane et des Moulins, projets soutenus par le FEDER, l'Etat et la Région ;
- 0,9 million d'euros de l'Etat pour le centre de tri du Paillon ;
- 0,3 million d'euros de la Région pour la déchetterie Nice Ouest.

Les autres subventions d'investissement :

Il est prévu 1,7 million d'euros sur le budget annexe du Centre de formation d'apprentis au titre de la rénovation des locaux qui bénéficient de financement de la dotation de soutien à l'investissement local ainsi que du soutien de la Région pour l'acquisition d'équipements de formation.

Enfin, un solde de 0,2 million d'euros est inscrit sur le budget annexe de la régie des MIN d'Azur au titre du transfert de l'activité sur le site de La Baronne à La Gaude.

2.1.3. Les autres recettes d'investissement

Il s'agit des éléments suivants :

- Des produits de cessions d'immobilisations réalisées dans le cadre de la politique d'optimisation patrimoniale, pour un montant de 3,2 millions d'euros.
- Des remboursements du fonds de compensation de la TVA prévus à hauteur de 26 millions d'euros, soit 13,1 millions sur le budget annexe tempête Alex, 12,4 millions d'euros pour le budget principal et 0,5 million d'euros sur le budget annexe de la régie de la gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 8 millions d'euros de taxe d'aménagement.
- Des régularisations sur les dépenses d'équipement réalisées au cours d'années antérieures à hauteur de 6,3 millions d'euros, neutres en dépenses et en recettes.
- Des opérations pour compte de tiers, équivalentes en dépenses et en recettes, pour un montant de 14,5 millions d'euros.
- Des encaissements ou remboursements de cautions et autres immobilisations financières pour 0,2 million d'euros.

2.2. Les dépenses réelles d'investissement

2.2.1. Les dépenses d'équipement

L'effort d'investissement de la Métropole Nice Côte d'Azur se manifeste par l'inscription de 336,7 millions d'euros de dépenses d'équipement au budget primitif 2022, dont 176 millions d'euros sur le seul budget principal.

Les régies et satellites de la Métropole s'associent également à la politique de relance, en prévoyant 104 millions d'euros de crédits d'équipement en 2022 :

-
- Le Service eau et assainissement de la Métropole, avec 52,8 millions d'euros ;
 - La Régie Lignes d'Azur, avec 38,2 millions d'euros ;
 - La Régie des Parcs d'Azur, avec 7,7 millions d'euros ;
 - Le Syndicat Mixte Fermé de la Station d'Épuration de Cagnes-sur-Mer, avec 5,4 millions d'euros.

Transition écologique : 108,9 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP : Libellé	BP 2022
Aménagement des gares ferroviaires et PEM (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu, Nice Saint-Augustin)	1001 : Lignes ferroviaires	2 500 000
	1002 : Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	11 700 000
Centre technique Métropolitain Pont Michel (Collecte et propreté)	1404 : Pont-Michel - Relocalisation des services de la collecte et de la propreté	1 744 549
Développement réseaux (réseaux urbains, eau brute...)	0114 : Etude des réseaux de chaleur	934 750
Eaux pluviales et GEMAPI	0103 : Travaux sur les eaux pluviales	2 633 920
	0106 : Plan d'aménagement prévention inondations (PAPI)	5 302 080
Politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine et plateforme agroalimentaire	1308 : Actions sur le territoire métropolitain	1 275 000
Etudes et équipements – Plaine du Var	1307 : Etudes et équipements – Plaine du Var	43 500
Prolongement promenade du Paillon et Grand parc paysager de la Plaine du Var (études)	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	707 166
Récurrent plages et environnement	0113 : Etude Travaux pour le respect de l'environnement	985 200
Trames vertes	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	2 000 000
Sous-total budget principal		29 826 165
Acquisition de nouvelles rames	4205 : Modernisation matériel roulant	23 240 036
Aménagement urbain connexe	4705 : Aménagements urbains connexes	500 000
BHNS Gambetta	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	300 000
Bornes de recharges	4703 : Aménagement et équipement des infrastructures	1 200 000
Déploiement du Wifi dans le tramway	4704 : Modernisation et Equipement - Projets Structurants	200 000
Eco dépôt de bus de la plaine du var	4302 : Travaux de création et mises aux normes des dépôts de bus et parcs de relais	770 000
Exploitation du tramway	4603 : Exploitation du tramway	1 008 000
Extension tramway	4605 : Extension du réseau de TSCP	12 308 000
Ligne est ouest du tramway	4602 : Ligne est ouest du tramway	1 000 000

Modernisation des infrastructures de transport	4703 : Aménagement et équipements des infrastructures	2 853 964
Parc relais / Pôle d'échanges multimodaux	4302 : Travaux de création et mises aux normes des dépôts de bus et parcs de relais	2 300 000
	4303 : PEM Saint-Augustin - Gare Routière	8 720 000
Plan vélo	4703 : Aménagement et équipements des infrastructures	4 000 000
Travaux de dépôts de bus	4302 : Travaux de création et mises aux normes des dépôts de bus et parcs de relais	300 000
Sous-total budget annexe des transports		58 700 000
Equipement et modernisation de la régie	0115 : Aménagement, mise en conformité et équipements de la collecte	7 004 757
	0116 : Modernisation des équipements informatiques et logistiques	334 000
	0118 : Aménagement mise en conformité et équipements de la propreté	190 000
	0119 Aménagement et conformité des équipements des subdivisions	20 000
Point collecte	0115 : Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	1 580 500
Travaux de déchetterie et Unité de valorisation énergétique de l'Ariane	0115 : Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	600 000
	0120 : Rénovation Centre de Valorisation Ariane	6 408 804
Sous-total budget annexe de la régie des déchets ménagers et assimilés		16 138 061
Création et réhabilitation de STEP	6501 : Création de stations	751 428
	6601 : Amélioration de stations	144 324
Mise en sécurité des réseaux	6602 : Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	397 168
	6604 : Schéma directeur	433 115
Rénovation et extension de réseaux	6202 : Rénovation des stations d'épuration	466 850
	6301 : Extension de réseaux	681 644

	6302 : Réhabilitation des réseaux	1 381 550
Sous-total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif		4 256 079
TOTAL GENERAL TRANSITION ECOLOGIQUE		108 920 305

Attractivité économique : 17,9 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP : Libellé	BP 2022
Accompagnement financier du SICTIAM	0801 : Développement Numérique	670 800
Acquisition de murs commerciaux	1306 : Développement Economique	261 000
Desserte des zones commerciales	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	1 479 000
Enseignement supérieur et CEEI	0503 : Partenariat Enseignement Supérieur et Ecocité	322 500
	1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain assujetti à la TVA (HT)	343 200
Innovations, démonstrateurs et projet IRIS	0802 : Projet Iris	141 500
	1306 : Développement Economique	834 760
Parc des Expositions et des Congrès - Tourisme	1306 : Développement Economique	
	1307 : Etudes et Equipements - Plaine du Var	170 000
Revalorisation et équipements - Zones d'Activité Economique	1306 : Développement Economique	680 000
Soutien au renouvellement des flottes des entreprises	1306 : Développement Economique	171 570
Transformation numérique et équipements 5G	0701 : Circulation voirie métropolitaine	880 000
	0801 : Développement Numérique	253 480
Sous-total budget principal		6 207 810
Travaux de rénovation du CFA de Carros	5202 : CFA - Modernisation et rénovation	3 420 061
Sous-total budget annexe du centre de formation des apprentis		3 420 061
Travaux de rénovation des ports en gestion directe	8601 : Etudes de faisabilité d'aménagement des ports	540 000
	8602 : Travaux et rénovation des ports métropolitains	5 368 139
Sous-total budget annexe de la régie exploitation des activités portuaires		5 908 139
Contrat de partenariat du MIN à la Baronne	1311 : Transfert du MIN à la Baronne	1 615 539

Travaux de rénovation du MIN	1310 : Travaux de rénovation des installations du Min	70 000
Travaux et aménagement du MIN à la Baronne	1311 : Transfert du MIN à la Baronne	636 861
Sous-total budget annexe de la régie des MIN d'Azur		2 322 400
TOTAL GENERAL ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		17 858 410

Cohésion sociale et territoriale : 83,8 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP : Libellé	BP 2022
Développement du Moyen Pays, des Vallées et de la Montagne	1308 : Actions pour le hauts pays	881 600
Financement du logement social hors renouvellement urbain	0301 : Programme Local de l'Habitat	6 806 000
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain	1201 : Planification urbaine	525 954
Renouvellement Urbain (Ariane, Liseron, Moulins, Centre-Ville)	0406 : Programme ANRU Métropole NCA	5 590 842
Sous-total budget principal		13 804 396
Fonds Barnier	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	3 100 000
Achat de terrains nus	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	600 000
Téléphonie satellites et réseaux résilient et innovation	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	600 000
Travaux dans les bâtiments des subdivisions	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	1 500 000
Travaux de voirie – Reconstruction des routes	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	48 950 000
Travaux d'urgence – achat de conteneurs et travaux de déchetteries	0716 : Travaux de reconstruction des vallées	550 000
Sous-total budget annexe tempête ALEX		70 000 000
TOTAL COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE		83 804 396

Infrastructure : 126,2 millions d'euros

Projet/Opération	Code AP : Libellé	BP 2022
Aménagements d'accompagnement de l'urbanisation	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	3 826 432
Echangeur de la Baronne	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	1 275 000
Nice - Requalification du Boulevard Gambetta	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	1 000 000
Réfection des chaussées et aménagements localisés des voiries structurantes	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	3 613 232
Requalification des espaces publics	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	179 872
Sécurisation des tunnels	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	13 000 000
Entretien des ouvrages d'art	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	1 760 000
Travaux d'aménagement des espaces publics et des infrastructures	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	12 905 000
Sortie Ouest de la voie Mathis	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	28 000 000
Total Grands investissements sur la voirie principale et les espaces publics		65 559 536
Développement du centre des déplacements et applications numériques	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	853 600
Financement des extensions de réseau de distribution de l'électricité	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	441 936
Gestion immobilière et entretien des bâtiments	1401 : Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	44 000
Modernisation et sécurisation de l'éclairage public	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	3 433 936
Modernisation, outils numériques et informatiques, SIG	1603 : Informatique récurrent - Gestion unifiée	11 257 030
	0712 : Modernisation de l'exploitation des déplacements métropolitains et foncier de voirie	880 000
Moyens logistiques des services Métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	0107 : Outillage - matériel de la propreté	236 124
	0714 : Sécurité, aménagement et	617 936

	développement urbain	
	0901 : Plan de Renouvellement du Parc Automobile mutualisé	3 724 227
	1401 : Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	2 512 689
	1402 : Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	500 797
	1403 : Travaux de rénovation du patrimoine métropolitain assujetti à la TVA (HT)	180 877
	1601 : Logistique récurrent - Gestion unifiée	912 787
	0712 : Modernisation de l'exploitation des déplacements métropolitains et foncier de voirie	1 362 240
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	0109 : Défense incendie	357 760
	0110 : Plan de prévention risques incendie	2 024 218
Travaux rénovation sur réseaux d'eau brute	0109 : Défense incendie	440 000
Total Autres investissements		29 780 157
Développement du centre des déplacements et applications numériques	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	440 000
Intempéries sur voirie	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	4 840 000
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	397 936
	0715 : Pérennité aménagement réseau structurant	3 344 000
Récurrent de voirie des Communes	0714 : Sécurité, aménagement et développement urbain	21 800 000
Total Récurrent		30 821 936
Sous-total budget principal		126 161 629
TOTAL INFRASTRUCTURE		126 161 629

2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement

Elles comprennent les dépenses suivantes :

- 0,6 million d'euros de remboursements de taxe d'aménagement ;
- des immobilisations financières et cautions sont budgétées à hauteur de 1,4 million d'euros, dont 0,5 million d'euros correspondant à des prises de participations dans des fonds d'investissement de filières économiques stratégiques ;
- des régularisations sur les subventions d'investissement réalisées au cours d'années antérieures à hauteur de 3 millions d'euros, neutres en dépenses et en recettes.

2.3. Les opérations de gestion de la dette

L'évolution de l'encours bancaire :

Fin 2022, la Métropole prévoit un encours de 1 638,8 millions d'euros, en évolution de moins de 3 % par rapport aux 1 592,8 millions d'encours constatés le 31/12/2019 avant le début de la crise sanitaire, dans un contexte de faiblesse des taux.

Fin 2020, la Métropole avait constaté un encours de dette supplémentaire de 60 millions lié à la crise sanitaire. En retraitant l'effet de la crise, l'encours est donc à 1 572,9 millions d'euros soit une baisse par rapport à son niveau d'avant crise.

Dans le détail, il est à noter une sécurisation totale des emprunts puisque 99,52 % de l'encours de la Métropole est classé en 1A dans la charte de bonne conduite.

Le stock d'emprunts de la Métropole est en adéquation avec les recommandations contenues dans la circulaire du 25 juin 2010 et avec le décret du 30 août 2014 encadrant le recours à l'emprunt des collectivités.

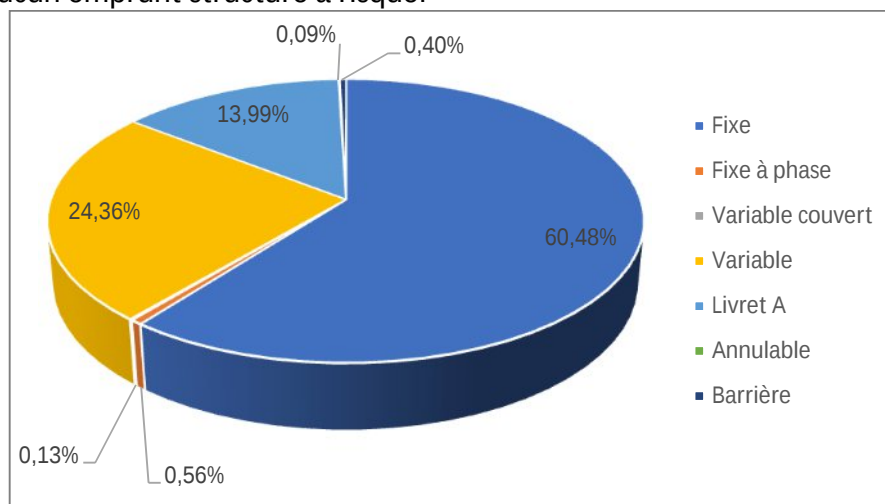
La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT, ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE), TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDEXE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES
*: HORS CHARTE

L'encours présente une exposition faible à la hausse des taux courts, avec 61 % de taux fixe et 39 % de taux variable, dont 24 % indexé sur Euribor et 14 % adossé à du Livret A, et ne comporte aucun emprunt structuré à risque.

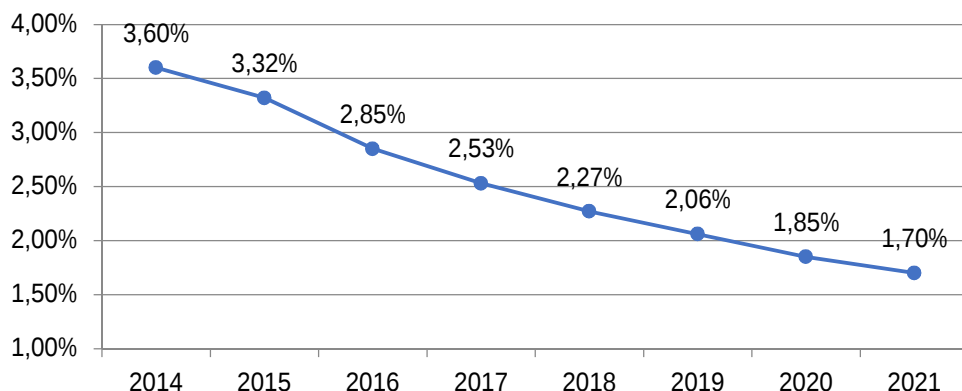


La durée résiduelle moyenne des emprunts bancaires détenus s'établit à 19 ans et 9 mois.

Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
1,70 %	19 ans et 9 mois	11 ans et 3 mois	259

Grâce à la politique de gestion active des emprunts et des taux d'intérêt historiquement bas, le taux moyen continue de baisser pour la 8^{ème} année consécutive et atteint 1,70 % au 1^{er} janvier 2022.

Evolution du taux moyen de l'encours de la Métropole



La gestion active de la dette :

70 millions de crédits dépenses et recettes (opérations neutres) sont prévus au titre de la gestion des emprunts assortis de ligne de trésorerie, dits revolving, ces outils permettant d'optimiser les frais financiers et la trésorerie :

- 30 millions d'euros sur le budget principal ;
- 20 millions d'euros sur le budget annexe tempête Alex ;
- 20 millions d'euros sur le budget annexe des transports.

Les autres opérations :

Le budget 2022 comporte également le remboursement d'un différé de paiement de 2,8 millions d'euros au titre de l'acquisition de l'Hôtel de la Marine, opération qui sera soldée au cours de l'exercice.

D'autre part, il est prévu 2,5 millions d'euros de remboursement de l'avance aux autorités organisatrices de la mobilité de 22,6 millions d'euros dont a bénéficié la Métropole Nice Côte d'Azur à la fin de l'exercice 2020.

Les politiques publiques

I. La transition écologique

Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 :

La Métropole Nice Côte d'Azur inscrit son action dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025, avec des objectifs ambitieux en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et une augmentation forte de la production locale d'énergies renouvelables.

Le programme d'action s'articule en 6 axes :

- L'aménagement durable du territoire ;
- L'amélioration de la performance environnementale des services publics de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la gestion de l'énergie ;
- Le renforcement de la mobilité durable, qui intègre le développement de l'offre de transport public mais également la promotion des modes de déplacements doux et décarbonés ;
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments, avec la poursuite de la mise en place du Guichet métropolitain de la rénovation énergétique créé en mars 2021, au moyen d'une équipe interne complétée à la fois par des collaborations avec les acteurs institutionnels locaux et régionaux, et par des missions d'études et de conseils externalisées. Il s'agit également de réaliser des actions de communication grand public afin de sensibiliser l'ensemble des habitants à la nécessité d'engager des actions et travaux relatifs à la performance énergétique des bâtiments. Il s'agit enfin de porter les aides financières de la Métropole à destination des acteurs privés, relatives à l'établissement des audits et diagnostics énergétiques des bâtiments, ou bien encore au remplacement des chaudières fioul par des installations moins émettrices de gaz à effet de serre.
- La mobilisation des acteurs du territoire et la sensibilisation à la préservation de l'environnement ;
- L'animation, le pilotage et le suivi du PCAET, notamment à travers le Conseil de Métropole pour le Climat. Pour cette année 2022, outre le suivi du label Cit'Ergie, les actions du Conseil de Métropole pour le Climat seront poursuivies au travers notamment des ateliers thématiques. De même, la partie relative à l'évaluation carbone des politiques publiques de la Métropole Nice Côte d'azur sera approfondie grâce en particulier aux collaborations techniques établies avec l'Office National des Forêts (ONF), et de l'association agréée ATMOSUD. Enfin, les études relatives d'une part au développement de la résilience environnementale de notre territoire, et

d'autre part à la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT) seront poursuivies et amplifiées.

Le Plan Vélo métropolitain :

En cohérence avec le Plan Climat Air-Energie-Territorial 2019-2025, la Métropole souhaite renforcer les mesures permettant de préserver la qualité de l'air, en développant la mobilité cyclable.

Pour cela, un ambitieux Plan d'Action Vélo Métropolitain 2021 – 2025 a été voté en juillet 2020 avec une enveloppe de 20 millions d'euros sur six ans avec trois grands axes d'intervention :

- Infrastructures ;
- Services ;
- Information en faveur du vélo.

Il s'agit de faire découvrir ou redécouvrir le vélo en tant que mode de transport économique, écologique et d'offrir à tous les habitants la possibilité de pratiquer le vélo dans le cadre d'un loisir ou d'un trajet quotidien.

La Métropole s'est fixé l'objectif d'atteindre une part modale vélo de 10 % en 2026 (contre 9 % prévus par la LOM), grâce notamment à l'extension du réseau de pistes cyclables, tout en veillant à sa continuité et à sa sécurisation pour améliorer le confort des usagers.

Pour y parvenir, elle a choisi d'élaborer un programme d'actions consistant à :

- Développer des actions de sensibilisation (respect du code de la route, des piétons, etc.) et de communication concernant les nouveaux aménagements afin de faire émerger la culture vélo, à l'occasion d'événements sportifs, culturels, éducatifs et économiques (garage vélos à assistance électrique, formation à la pratique du vélo, etc.) vont accompagner la réalisation des aménagements ;
- Développer le réseau en aménageant 160 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires en site propre, sécurisées, interconnectées et reliées à des pôles multimodaux, dont 75 kilomètres à Nice. Pour l'année 2022, Le plan d'aménagements cyclables permettra de réaliser la continuité des axes nord/sud et est/ouest pour mailler davantage le territoire et offrir un vrai réseau structurant pour les cyclistes.
- Développement de l'offre de stationnement vélos avec de nouveaux locaux à vélo, nouveaux parcs azur, 600 cadenas sécurisés.
- En matière de stationnement, l'application de la réglementation concernant l'amélioration de la co-visibilité automobiles – piétons en amont des passages piétons est systématisée, et des poches de stationnement vélos seront déployées dans le cadre des aménagements des pistes cyclables mais aussi dans le cadre des projets de rénovation de voiries.

En complément et en préparation des aménagements des Plans Vélo futurs, des études de faisabilité sont lancées concernant la RM 6202bis, la RM 6202 entre Nice et la Manda, la basse et moyenne Corniche.

Le transport public de voyageurs :

En complément du développement des modes de transports doux, notamment le vélo, la Métropole Nice Côte d'Azur programme d'importants investissements en matière de transports publics.

Les opérations structurantes prévues sur le mandat porteront sur :

- Les projets d'extension ou d'amélioration des transports de commun en site propre à l'ouest et à l'est de Nice qui sont à l'étude : ligne 4 vers Cagnes-sur-Mer *via* Saint-Laurent-du Var, création d'une liaison par câble entre Nice et Saint-Laurent-du-Var, au droit du parc Azur Charles Ehrmann, création de la ligne de tramway T5 entre les communes de Nice, la Trinité et Drap, réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service dans le centre-ville de Nice ;
- La réalisation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) Saint-Augustin, qui comprend notamment la construction d'une première phase de 10 quais pour la gare routière ;
- La réalisation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Cagnes-sur-Mer, qui comprend notamment la construction d'un parc-relais et d'une gare routière de compétence métropolitaine
- De nouveaux investissements dans le matériel roulant, à savoir l'acquisition de nouvelles rames pour la ligne 2 du tramway, et l'allongement des rames de la ligne 1 ;

S'agissant du renouvellement du matériel roulant, la Métropole souhaite aller plus loin que l'objectif de conversion de 50 % entre 2020 et 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2017. Elle souhaite se doter d'une flotte de 230 bus propres d'ici à 2025, en ayant recours à des énergies diversifiées (électrique, biogaz ou hydrogène). Fin 2022, la Métropole sera dotée de 87 bus électriques.

En complément de ces lignes structurantes, il est prévu d'augmenter le nombre de places en parking relais P+R.

Aussi, en accompagnement et pour encourager toutes les mobilités électriques, un schéma directeur de déploiement des bornes de recharge sur toute la Métropole a été élaboré, comprenant :

- Le doublement du parc de bornes pour atteindre 600 points de charge (PDC) publics d'ici fin 2025, ainsi que 166 points en autopartage et 20 points destinées aux taxis.
- Des installations de recharge qui pourront être intégrées dans certaines stations-services de la Ville de Nice.

Fin 2022 plus de 400 bornes seront installées sur tout le territoire ; l'accent sera mis sur les communes hors Nice et le moyen et le haut pays.

L'aide à l'acquisition de vélos et de véhicules électriques

La Métropole Nice Côte d'Azur soutient les efforts des ménages en matière de conversion vers l'électrique avec un dispositif de soutien exceptionnel comprenant :

- Le versement de prime de conversion de 1 000 euros maximum pour l'acquisition d'un vélo ou d'un véhicule électrique ou hybride et la mise au rebut de véhicules thermiques Crit'Air 4 ou 5 ;
- Le versement d'une subvention jusqu'à 5 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule 100 % électrique neuf ;
- Le versement d'une subvention jusqu'à 400 euros pour l'acquisition d'un deux-roues ou d'un vélo à assistance électrique.

Ces subventions rencontrent un vif succès. En 2021, elles ont représenté plus de 3 600 dossiers payés pour un montant de près de 1,2 million d'euros, soit 4 fois plus qu'en 2020, notamment en raison de l'augmentation des subventions liées aux véhicules électriques dont le montant et les nouvelles conditions ont été votés en juillet 2021.

La mise en œuvre de la Politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine

- La Politique agricole verra en 2022 ses premières concrétisations. La Métropole s'est portée acquéreur de trois parcelles agricoles qui permettront l'installation de nouveaux exploitants. Dans le courant de l'année 2022, deux appels à candidatures seront lancés afin de sélectionner des candidats à l'installation sur les parcelles acquises à La Gaude et La Roquette sur Var. Elle poursuit l'accompagnement des communes, avec l'ensemble de ses partenaires, afin de faire émerger de nouveaux projets agricoles.
- La mise en œuvre de l'Espace Test Agricole Métropolitain permettra de proposer un nouveau cadre d'intervention en faveur de l'installation d'agriculteurs. Cette gouvernance rassemble toutes les parties prenantes à même d'accompagner de futurs porteurs de projet.
- Le pilotage de la stratégie agricole sur la plaine du Var doit permettre d'identifier de nouveaux projets agricoles et de s'assurer de la protection du foncier agricole dans cette zone à fort potentiel. La démarche d'identification de friches et de concertation sera dupliquée dans le cadre d'un dossier européen (FEADER) sur les vallées de la Tinée et de la Vésubie qui démarrera au 1^{er} trimestre 2022.
- Le soutien au pastoralisme entrepris en 2021, notamment après le passage de la tempête Alex, se poursuit via l'aide aux communes qui souhaiteront porter des projets de réhabilitation de bâtiments pastoraux.

L'intervention en faveur des activités de pleine nature et de la montagne

- La Métropole poursuit le déploiement de l'offre d'activités de pleine nature avec la finalisation des travaux de l'itinérance en VTT à assistance électrique entre Auron et Nice. Ce produit phare de l'offre « *outdoor* » métropolitaine connaît déjà un franc succès auprès des tours opérateurs et est relayée par tourisme métropolitain.
- La promotion touristique de l'offre vélo (circuits VTT, VTT à assistance électrique, route et gravel) se poursuit avec le déploiement de la réalité augmentée qui apporte une valeur ajoutée à la promotion de notre territoire. Une plateforme des activités « *outdoor* » de la Métropole sera créée et favorisera la notoriété de la destination Nice Côte d'Azur.
- La Métropole renouvelle son implication dans le dispositif régional « Espace Valléen » qui permettra le financement d'actions en faveur de l'offre touristique de loisirs et sportive sur les vallées de la Tinée et de la Vésubie.
- La politique en faveur de l'hébergement en lien avec l'itinérance est poursuivie et les communes ayant des projets seront accompagnées par la Métropole.

La gestion des eaux pluviales, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI).

La Métropole est dotée d'un linéaire de près de 700 kilomètres de réseaux d'eaux pluviales et de 35 postes de relèvement. Elle poursuit un programme de travaux récurrents de proximité pour maintenir le patrimoine et améliorer ses conditions de fonctionnement.

Des travaux d'aménagement de vallons seront ainsi poursuivis pour réduire la vulnérabilité aux inondations, notamment dans la plaine du Var. Des interventions sont également programmées pour maintenir voire restaurer les capacités d'écoulement du Paillon. Le schéma directeur de renaturation de la Cagne à Cagnes-sur-Mer sera finalisé ; ainsi que le recalibrage du Malvan, délégué au SMIAGE. Le SMIAGE réalisera également les études diagnostic de digues sur les communes de Nice, Saint-Etienne de Tinée, La Trinité, Drap et Saint-André de la Roche. Enfin, la Métropole poursuivra son réseau de surveillance des crues, par l'instrumentation de la Vésubie et de la Tinée.

Dans le cadre de la reconstruction des vallées à la suite de la tempête Alex, la Métropole a délégué au SMIAGE les travaux en cours d'eau dans les deux villages les plus sinistrés.

Le SMIAGE réalisera ainsi en 2022 les protections de berges au droit du Quartier de la Frairie et au droit du secteur Pra d'Agout à Saint-Martin-Vésubie.

A Roquebillière, il conduira la rénovation des digues de protection contre les inondations au droit du vieux village et du quartier des Templiers, ainsi que les protections de berges à la confluence du vallon du Cervagné et de la Vésubie.

La gestion des déchets ménagers et assimilés :

La stratégie déchets de la Métropole Nice Côte d'Azur repose sur trois objectifs fixés pour la durée du mandat que sont :

- donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes.

Ces objectifs sont repris dans les documents de planification territoriale et en particulier le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Pour atteindre ces objectifs, des actions nouvelles et innovantes seront mises en œuvre sur la période 2020-2027 :

- La construction d'une deuxième recyclerie sur le quartier de l'Ariane à Nice (2022-2023) suivant la stratégie de prévention menée par la Métropole.
- La création d'un centre de tri des déchets d'emballages ménagers qui permettra d'augmenter l'autonomie de la Métropole en termes de traitement des déchets (202-2026) ;
- Le déploiement de la collecte sélective des bio déchets et la construction d'unités de traitement adaptées sur le territoire métropolitain (2023-2026) ;
- La construction d'une déchèterie à Nice Est qui viendra remplacer la déchèterie actuelle et offrira un nouvel outil de traitement des encombrants ;
- La modernisation des équipements existants, notamment des déchetteries métropolitaines, afin d'accompagner le développement des filières à Responsabilité Elargie du Producteur basée sur le principe « pollueur-payeur »;
- Rechercher des solutions de proximité pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole, ainsi qu'initier des solutions innovantes de gestion des matières valorisables,
- La décarbonation progressive de la flotte : dans le cadre de la transition énergétique un plan d'acquisition de véhicules industriels (bennes à ordures ménagères à énergie électrique, hydrogène) est lancé.
- Mise en œuvre d'un nouveau Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (2022-2027) afin de poursuivre la baisse de la production des déchets (- 18 % entre 2010 et 2020).
- Collecte séparative du verre et du carton sur le Vieux-Nice.

La propreté urbaine :

La Direction de la Propreté poursuivra ses actions en mettant en œuvre des actions innovantes et respectueuses de l'environnement :

- Poursuite de l'acquisition de véhicules propres et de matériels électriques susceptibles de réduire la consommation de CO2,
- Lavage mécanisé à partir d'eau brute (non potabilisée) permettant de préserver la ressource en eau,
- Renouvellement du mobilier urbain de propreté : corbeilles de rue et cendriers.
- Acquisition de corbeilles compactrices à énergie solaire

Des actions de médiation et de sensibilisation seront poursuivies, de même que l'accompagnement d'actions de collectes écocitoyennes.

L'exercice de la compétence assainissement par le Service eau et assainissement de la Métropole :

Dans le cadre du contrat sur les objectifs et orientations stratégiques sur les années 2022-2026, la Métropole Nice Côte d'Azur a choisi de confier l'exercice de la compétence assainissement par le Service eau et assainissement de la Métropole, dans le cadre d'une approche intégrée du petit cycle de l'eau.

Pour l'exercice 2022, le Service eau et assainissement de la Métropole a positionné 47,5 millions d'euros de dépenses de gestion relatives à l'exercice de cette compétence, ainsi que 13,9 millions d'euros de dépenses d'équipement.

En complément, le budget métropolitain prévoit le règlement du solde des opérations en cours soit 9,7 millions d'euros de dépenses de gestion et 4,3 millions d'euros de dépenses d'équipement.

II. L'attractivité économique

L'accompagnement de la reprise économique :

Pour accompagner le développement de l'attractivité du territoire, la compétitivité de ses entreprises et contribuer à leur résilience, l'action de la Métropole vise à :

- mener des opérations de requalification des zones d'activités économiques comme celle de la ZAC des Tourons à Saint-Martin-Vésubie ;
- soutenir la création d'entreprises et d'emplois, et favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire ;
- développer des partenariats pour la structuration des filières prioritaires à savoir la *silver* économie, les nouvelles mobilités, les éco-industries, l'économie de la mer et les industries culturelles et créatives ;
- poursuivre le déploiement de démonstrateurs ;
- verser des participations à des fonds d'intervention dans les filières économiques stratégiques ou pour soutenir les entreprises sinistrées par la tempête Alex.
- accompagner l'innovation et la croissance des entreprises à fort potentiel notamment via le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovations ;
- poursuivre l'accompagnement des entreprises dans le cadre du Plan France Relance ;
- conduire des actions de redynamisation de l'écosystème entrepreneurial à la suite de la reprise de l'activité et la mise œuvre de mesures de restriction allégées ;
- développer un nouveau dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises visant à la fois à soutenir les projets d'implantation, notamment dans les nouveaux programmés immobilier du Grand Arénas et de Nice Méridia, ainsi que les investissements mis en œuvre en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution de l'empreinte carbone des bâtiments ;
- donner de la visibilité à la Métropole et la positionner en tant qu'interlocuteur privilégié des entreprises et de promouvoir les grands projets d'aménagement économique (participation aux MIPIM et SIMI notamment).
- mettre en œuvre des actions de marketing territorial afin d'améliorer l'attractivité de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

tirer avantage de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne avec la mise en œuvre d'une programmation événementielle autour du Centre Europe Direct, et de contribuer au rayonnement métropolitain par des candidatures à des prix européens.

Le soutien à l'enseignement et à la recherche :

- conduire la rénovation du Centre de formation d'apprentis et acquérir de nouveaux matériels pédagogiques ;
- améliorer les réseaux de communications du territoire en apportant des financements permettant le déploiement du réseau de fibre optique pour les entreprises, les citoyens et les bâtiments publics ;

- soutenir l'UIMM06 dans ses démarches de création d'un *Talent Center* de détection précoce des talents, permettant d'accompagner les jeunes dans les choix d'orientation professionnelle ;
- soutenir les démarches d'insertion professionnelle des étudiants en partenariat avec l'association Recherche et Avenir, en favorisant les liens entre la recherche et l'entreprise avec le dispositif RUE (Rapprochement Université-entreprises) ;
- poursuivre notre partenariat avec la Fondation Université Côte d'Azur dont les missions sont « Financer, accompagner, promouvoir des projets stratégiques pour Université Côte d'Azur en recherche et enseignement supérieur » ;
- mettre en valeur l'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur métropolitains, et contribuer à les faire connaître au grand public, en s'associant à des événements tels que le Festival des Sciences.

Les MIN d'Azur :

En accompagnement des politiques économiques et agricoles conduites par la Métropole, le déplacement des MIN d'Azur est prévu sur le site de La Baronne à La Gaude, reconfigurés en une plateforme agro-alimentaire modernisée et performante.

Pour ce faire un contrat de partenariat a été signé le 22 février 2019 avec la Société dédiée, dite du Nouveau MIN d'Azur (SNMA).

L'opération, préalablement ralentie par un recours déposé sur le permis de construire, va désormais, à la suite d'un jugement favorable rendu en décembre 2021, pouvoir entrer en phase opérationnelle selon les termes du contrat.

Le Parc des Expositions et des Congrès

Complémentairement, sur le sujet du développement économique et de l'attractivité de notre territoire, la Métropole prévoit également le lancement, dès 2022, sous couvert d'une concession d'aménagement confiée à la Société Publique Locale Côte d'Azur Aménagement, des procédures de mise en place du futur Parc des Expositions et des Congrès, positionné sur la parcelle de l'actuel MIN Fleurs, en connexion à tous modes de transports (aéroport, pôle d'échange multimodal de Saint-Augustin, tramway T2 et T3).

Cet équipement novateur, dont l'implantation a été décidée dès 2011 dans le cadre du programme partenarial de l'EPA EcoVallée, permettra de capter une offre nouvelle.

Les activités portuaires :

La Métropole Nice Côte d'Azur exerce la mission d'autorité portuaire. Elle assure la gestion de huit ports métropolitains, directement ou dans le cadre d'activité déléguées.

L'année 2022 sera marquée par :

- La reprise en régie du port de Saint-Jean-Cap Ferrat, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Port de Cros de Cagnes : l'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre d'un point propre, l'outillage des pêcheurs et le quai du patrimoine ;
- Port de Saint-Laurent-du-Var : l'année 2022 sera consacrée à l'écriture du programme de réhabilitation complète du port en lien avec la commune en prévision de la fin de la concession actuelle.
- Port de Beaulieu-Plaisance : l'année 2022 verra débuter les travaux du chantier naval par la déconstruction et reconstruction d'un nouvel espace, la réhabilitation de la station-service maritime et station routière, les travaux de l'espace public devant les restaurants et la validation du programme définitif de réhabilitation du port.

III. La cohésion sociale et territoriale

La politique de la ville :

Le contrat de ville métropolitain concerne 10 quartiers prioritaires (à Nice, Saint-Laurent du Var, Saint-André-de-la-Roche, Carros et Vence) et 9 quartiers classés en veille active (à Nice, La Trinité, Saint-André-de-la-Roche, Cagnes-sur-Mer et Carros). En 2022, avec l'adhésion de la commune de Drap, le quartier de la Condamine est intégré aux dispositifs portés par la politique de la ville. Les deux grands axes de cette politique sont :

- le soutien aux opérateurs associatifs et institutionnels qui œuvrent sur ces territoires par le financement d'actions à destination des habitants de ces quartiers dans le champ de l'emploi et du développement économique, de la cohésion sociale (prévention de la délinquance, réussite éducative, santé) et du cadre de vie. La jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sont également des axes transversaux prioritaires ;
- l'animation et l'ingénierie de projet sur ces territoires en articulation avec l'ensemble des acteurs locaux : associations, institutionnels, directions et services des communes et de la Métropole dans nos cadres d'intervention, mais aussi des thèmes transversaux à fort enjeu comme l'emploi et la prévention de la délinquance.

La Métropole conduit également d'autres missions en étroite articulation avec le contrat de ville telles que :

- le soutien et le suivi de la Mission Locale Nice Côte d'Azur à destination des jeunes domiciliés sur le territoire de la Métropole,
- le soutien et le suivi de l'Ecole de la 2^{ème} chance,

- le soutien et le suivi de l'action menée par le Centre départemental d'accès aux droits des Alpes-Maritimes (CDAD) à destination des habitants des territoires inscrits dans le contrat de ville,
- la mise en œuvre de deux compétences transférées par la loi NOTRe en 2015 :
 - o La prévention spécialisée : il s'agit de mettre en place des équipes de prévention spécialisée sur l'ensemble des territoires classés prioritaires et en veille active du contrat de ville métropolitain 2015-2020. Sept communes sont concernées : Cagnes-sur-Mer, Carros, La Trinité, Nice, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Laurent du Var, Vence et Drap.
 - o Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : il s'agit de soutenir et d'accompagner des jeunes en grande difficulté, non pris en charge par ailleurs (secours temporaire, accompagnement renforcé, hébergement temporaire). Cette compétence s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour 2022, 172 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet « contrat de ville » pour une demande de financement de 1,1 million d'euros.

En 2022, la Métropole mettra également en place un nouveau projet à L'Ariane, avec le financement d'une action de médiation tranquillité publique en soirée. Le dispositif « Bataillons de la prévention », porté par l'Etat, viendra renforcer les moyens de médiation mis en œuvre dans les quartiers de reconquête républicaine à L'Ariane et aux Moulins.

Le renouvellement urbain :

Les projets de renouvellement urbains pilotés par la Métropole sur 4 quartiers (L'Ariane, Les Liserons, Les Moulins et Nice-Centre) poursuivent quatre principaux objectifs :

- diversifier et améliorer l'offre de l'habitat ;
- désenclaver les quartiers prioritaires, requalifier les espaces publics et développer l'offre de services et d'équipements ;
- réinvestir le tissu urbain existant pour lutter contre les phénomènes d'étalement urbain ;
- faire progresser l'insertion sociale et économique des habitants de ces quartiers.

L'année 2022 sera marquée :

- le démarrage des travaux réseaux sur le secteur Bensa-Bonifassi (impasses et cour) et rue de Suisse, lancement d'une étude de préfiguration du PNRQAD 2 sur les secteurs à enjeux et la thématique du logement ;
- le démarrage du dernier chantier du PNRU de L'Ariane phase 2 avec la création de l'espace public des Ménestrels ;
- le démarrage des chantiers de la recyclerie et des espaces publics sur les berges du Paillon ;

- 1^{ère} phase du relogement et démarrage des premiers chantiers dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) : recyclerie, espaces publics sur les berges du Paillon et requalifications de logements sociaux à L'Ariane, maison des projets et travaux d'aménagement aux Liserons, et travaux transitoires sur les espaces en attente de projet.

La politique du logement :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la politique de l'habitat de la Métropole : le développement de l'offre de logements sociaux, la réhabilitation du parc social existant et les interventions au titre du parc privé par le biais d'aides aux propriétaires. Les objectifs de production annuelle de logement sociaux ont été arrêtés à 1 721 logements locatifs sociaux par an sur le territoire métropolitain pour la période 2020 à 2022.

Les moyens mis en œuvre permettent :

- des interventions dans le parc privé en impulsant les opérations en acquisition-amélioration, gage de requalification du parc existant et d'une mixité sociale réussie et intégrée ;
- le financement de la réhabilitation du parc social, notamment et principalement le patrimoine de l'office public Côte d'Azur Habitat dans le cadre d'opérations de réhabilitations thématiques ou globales.

Les politiques sociales de l'habitat :

Le plan pour le « Logement d'abord » fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. L'objectif est de sortir de la logique de l'hébergement d'urgence à un accès direct et durable au logement.

La Métropole s'implique également dans le « Plan pauvreté », qui permet d'agir contre les inégalités dès le plus jeune âge, d'accompagner vers l'emploi et l'autonomie et de faciliter l'accès aux droits.

Cet engagement s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Métropole :

- un engagement en faveur du logement des ménages en difficulté, se traduisant dans la politique de l'habitat menée par la Métropole : mise en œuvre accélérée du plan pour le Logement d'abord, gestion du Fonds de Solidarité Logement, prévention des expulsions, captation d'une offre à bas loyer dans le parc privé, aides à destination des jeunes pour accéder au logement,
- des moyens renforcés en accompagnement des publics jeunes (gestion du Fonds d'aide aux jeunes), et plus globalement sur les quartiers en politique de la ville qui concentrent les populations les plus pauvres.

La politique d'insertion professionnelle :

L'objectif est de renforcer l'insertion par l'emploi soutenue par le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), en proposant un dispositif d'accompagnement sur-mesure pour des publics éloignés de l'emploi :

- Compléter les dispositifs existants tels que ceux de Pôle Emploi ;
- Aider les personnes volontaires à construire leur projet professionnel par la mise en place d'un plan d'actions pour répondre au mieux aux exigences du marché du travail et trouver in fine un emploi stable et durable ;
- Contribuer à promouvoir l'emploi et lutter contre l'exclusion grâce aux collaborations partenariales créées et à coordonner les actions d'insertion et d'emploi sur le territoire en développant des partenariats avec les différents acteurs économiques, institutionnels et associatifs ;
- Proposer aux entreprises un service gratuit de présélection de candidats et d'aide à l'embauche.

IV. La reconstruction des vallées à la suite de la tempête Alex :

Les principaux chantiers en cours ou programmés en 2022 sont les suivants :

- En matière de voirie :
 - o Poursuite des travaux de la Route du Boréon RM89 :
 - o Route de la Madone RM94 :
 - o Route de la Colmiane RM2565 :
- En matière d'ouvrages d'art :
 - o Réalisation de 4 ponts sur la RM 89 - Lacets au lac du Boréon - Vallon du Cavalet
 - o Réalisation de 3 ponts sur la RM94 - vallon de la Madone
- En matière d'eau potable
 - o Sécurisation de la desserte de Roquebillière par Belvédère (Lauza) :
 - o Saint-Martin-Vésubie - Renouvellement du réseau de la route du Boréon :
 - o Roquebillière - Nouvelle Ressource
- En matière d'assainissement :
 - o Saint Martin Vésubie & Roquebillière - Pose des réseaux sur différentes voiries
- En matière de GEMAPI :
 - o Belvédère – Vallon de Bélart : Curage + Pose d'un nouvel ouvrage hydraulique

- o La Tour – Vallon de l'Autranne : réfection des seuils de correction torrentielle /

- o Venanson – Vallon de Libaret : Réfection de l'ouvrage hydraulique

Ainsi que les travaux délégués au SMIAGE

- o Saint-Martin-Vésubie : Protection de berges au droit du Quartier de la Frairie :
- o Roquebillière : Réhabilitation des digues de protection contre les inondations;
- o Mise en place d'outils de surveillance : instrumentation de la route provisoire de la RM2565 dans le lit de la Vésubie (Utelle) : station de mesure des hauteurs d'eau et système d'alerte et contrôle du niveau d'engravement sur le Vallon de l'Ullion (Marie).

La Métropole joue d'autre part un rôle majeur en termes de relance économique dans les vallées grâce :

- A une contribution de 0,5 million d'euros au fonds de soutien des entreprises visant à apporter des financements directs aux acteurs économiques pour couvrir leurs dépenses d'investissement ;
- Aux travaux d'aménagement de la zone d'activité économique de Saint-Martin-Vésubie.

V. Les infrastructures

L'année 2022 sera par ailleurs marquée par l'engagement ou la poursuite des études ou le lancement et l'achèvement des opérations notamment identifiées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement Croissance Emploi et Environnement des Communes approuvé par le Conseil métropolitain le 21 octobre 2021.

Travaux

La réfection de la place Léandre Astraudo à Aspremont

L'achèvement de la réhabilitation du chemin des Traverses à Bairols

La piste cyclable square du 8 mai et l'aménagement du site de l'ancienne STEP à Cagnes sur Mer

Le démarrage de l'extension du parking Jacques Prévert à Carros

L'aménagement de la Place Scipion et la réfection du parking à Clans

La poursuite des travaux du parking place de Gaulle à Eze

L'achèvement du parking route de l'Iera à Falicon

La réalisation du parking du Véseou à La Bollène Vésubie

La création d'une piste cyclable boulevard Suarez à La Trinité

La sécurisation de la RM 19 à Levens

La poursuite des travaux d'aménagement de la Promenade Cousteau et de l'avenue Donadeï à Saint-Laurent du Var

La réhabilitation de la rue de l'Estre à Rimplas

La réhabilitation de la place Recipon à Roubion

La poursuite de la réhabilitation des rues du village à Saint Dalmas le Selvage.

La poursuite de la réhabilitation des rues du village à Saint Etienne de Tinée

Le démarrage des travaux de sécurisation, d'aménagement de l'entrée du village et du parvis de la mairie à Tournefort

La réalisation des travaux sur les réseaux secteur Chagall à Vence

Etudes

Le parking lié au Pôle d'Echanges Multimodal et la place Clémenceau de Beaulieu-sur-Mer

La création du parking à Belvédère

La place du festin à Bonson

La phase 2 de l'aménagement de l'avenue des Tuilières à Cagnes-sur-Mer

Le parking Beaver Brook à Cap d'Ail

L'aménagement du quartier des Moulins à Castagniers

La rénovation du cœur de village de Châteauneuf Villevieille

Le réaménagement de l'avenue du train des Pignes, quartier La Manda à Colomars

L'aménagement de la Place Clémenceau et création d'un parking relais à Drap

L'extension du réseau d'assainissement quartiers Vallon Blanc et La Coletta à Duranus

La sécurisation de la RM 2210 à Gattières

La réhabilitation de la rue principale à Ilonse

La poursuite de la réhabilitation des rues du village à Isola

La réfection des abords de la mairie à Marie

Les rues du village et le giratoire de la RM 118 à La Gaude

La requalification urbaine par l'aménagement d'un espace public dans le village ancien de Lantosque

Le parking de la route du Moulestre à La Roquette-sur-Var

La requalification de la traversée du village à La Tour sur Tinée

La création d'un parking enterré à Roquebillière

L'aménagement des rues du village à Roure

L'aménagement de la place Jules Musso à Saint-André de la Roche

La voie de liaison Saoga/village (procédure foncière) à Saint-Blaise

La restructuration du chemin Saint Hospice à Saint-Jean Cap Ferrat

La sécurisation de la RM 2210 à Saint-Jeannet

L'aménagement des cheminements piétons avenues Pasteur et des Moulins à Saint-Martin du Var

L'aménagement Place Général de Gaulle à Saint Martin Vésubie

La création d'un rond-point à Saint Sauveur sur Tinée

L'aménagement du débouché de la route de Camp Soubran sur la RM 19 – conduite des procédures foncières à Tourrette-Levens

La requalification de voirie et stationnement dans les hameaux à Utelle

L'aménagement de l'entrée de la Bolline à Valdeblore

La sécurisation du quartier des Granges avec la création d'une aire de retournement et création d'un parking à Venanson

Le parking de l'Octroi à Villefranche-sur-Mer

Préparation et lancement des Appels d'Offres :

La voie de contournement du village au Broc

Le parking du Château à Gilette

Des opérations structurantes se poursuivent également en 2022 :

- La phase 1 des travaux de réaménagement de la sortie ouest de la voie Mathis, contribuant à faciliter les flux de circulation est-ouest de la Métropole ;
- Les travaux de mise aux normes des tunnels qui se poursuivront en 2022 ;
- La requalification du boulevard Gambetta à Nice, artère principale du projet d'implantation d'une ligne de bus à haut niveau de service, avec pour objectifs :
 - o de redonner au boulevard une haute qualité urbaine et environnementale ;
 - o d'offrir un débouché apaisé sur la Promenade des Anglais ;
 - o de renforcer l'attractivité et l'animation ;
 - o de proposer des mobilités équilibrées grâce notamment à la création d'une piste cyclable bidirectionnelle afin de pérenniser la liaison Promenade des Anglais – gare Thiers où circulent plus d'un million de cyclistes chaque année.

-
- Les trames vertes sur les axes Grimaldi-Liberté et Dante-Buffera qui seront livrées en 2022, puis Gioffredo et Hôtel des Postes. Il s'agit de reconfigurer les chaussées libérées des bus à la suite de la livraison de la ligne 2 de tramway afin d'y implanter des pistes cyclables et une promenade verte.

Annexe 1 : les flux inter-budgets

Pour simplifier la lecture du rapport du budget, la présentation neutralise les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant de 148,8 millions d'euros et comprennent :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes des transports, tempête Alex, à la régie gestion des déchets ménagers et assimilés et à la régie des MIN d'Azur pour un montant global de 138,9 millions d'euros ;
- Des remboursements de charges d'administration générale des budgets annexes au budget principal, pour 7,9 millions d'euros ;
- Le remboursement des charges indirectes liées aux activités portuaires entre le budget de la régie exploitation des ports d'Azur et le budget annexe de la régie des missions d'autorité portuaire, pour 2,1 millions d'euros.

Budget	Flux	Dépenses			Recettes	
		Chap. 011 - Charges générales	Chap. 012 - Charges de perso.	Chap. 65 - Autres charges	Chap. 70 - Produits services	Chap. 74 - Subventions d'exploitation
Budget principal	Subventions aux budgets annexes			138 854 000		
	Participations des budgets annexes aux charges générales				7 937 985	
Budget annexe des transports	Participations des BA aux charges	469 620	723 221			
	Subvention du BP					130 700 000
Budget annexe tempête Alex	Subvention du BP					3 400 000
Budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés	Participations des BA aux charges	1 463 894	2 254 416			
	Subvention du BP					2 530 000
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	Participations des BA aux charges	57 235	88 143			
	Subvention du BP					2 224 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Participations des BA aux charges	829 173	1 276 937			
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	Participations des BA aux charges	305 253	470 094			
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	Remboursements charges indirectes activités portuaires				2 051 966	
Budget annexe de la régie exploitation des ports d'Azur	Remboursements charges indirectes activités portuaires	509 689	1 542 277			
Total		3 634 864	6 355 088	138 854 000	9 989 951	138 854 000
		148 843 952			148 843 951	